



**AVIS DE COURSE**  
**WASZP CUP Narbonne**  
*Société Nautique de Narbonne*  
*3 et 4 Mai 2025*  
*Etang de Bages/Sigean*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles le 2 avril 2025 au bureau de la SN Narbonne.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique au plus tard le 2 mai sur le site "racehub" de l'événement

:

<https://racehub.waszp.com/eventdetail/457>

**3 COMMUNICATION**

3.1 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe *WASZP* ayant acquitté leur adhésion 2025 à leur classe française. Pour les coureurs étrangers, ils doivent avoir acquitté leur adhésion 2025 à la classe de leur pays respectif ou de la classe internationale.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour le coureur :

- a Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur, la licence Club FFVoile mention "compétition" valide
- b Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

**4.2.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.  
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au 3 mai 2025 en remplissant le formulaire d'inscription et en payant les droits d'inscription sur le HUB WASZP.

**4.4** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 02/05/2025	Droits d'inscription jusqu'au 03/05/2025
<i>Waszp</i>	<i>30€ majeurs et 30€ pour les mineurs</i>	<i>40€ majeurs et 40€ pour les mineurs</i>

**6 PUBLICITE**

**6.1** L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de FF Voile.

**7 PROGRAMME**

**7.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
3 mai 2025	9 H	11 H

**7.2** Jours de course :

Dates	Briefing	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement possible
3 mai	12h00	13h00
4 mai	10h00	à définir

**7.3** Nombre de courses : mini 1 par jour.

**7.4** L'heure du 1er signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h00 le 3 mai.

**7.5** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

**8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

**9 LIEU**

La Baie de Bandol

**10 LES PARCOURS**

Les parcours de type construits seront décrits dans les IC.

**11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la classe *WASZP*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**12 CLASSEMENT**

- 12.1** Le système de classement est le système de l'annexe A
- 12.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 12.3** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon SNB.
- 14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 15 PROTECTION DES DONNÉES**
- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 17 PRIX**  
Des prix seront distribués.
- 18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter La SN Narbonne au 04 68 65 17 53,  
Par mail [lanautique.narbonne@gmail.com](mailto:lanautique.narbonne@gmail.com) ou sur le site <https://lanautique-narbonne.com>

**Pour toute venue avant la régates, merci de prévenir Pierre POITEVIN au 07 83 97 63 67.**